Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Eidgenössische Elektrizitätskommission ElCom**
Secrétariat technique

# Guide de la

# Déclaration tarifaire

**Contenu**


1 Introduction et aperçu ..... 3
2 Directives de l'ElCom ..... 3
2.1 Bases légales ..... 3
2.2 Tarifs concernés ..... 3
2.3 Remplir les formulaires en ligne ..... 3
2.4 Prise en compte des rabais ..... 3
2.5 Publication des feuilles de tarifs ..... 3
3 Formulaires Online : Utilisation et remarques ..... 4
3.1 Versions Excel utilisées jusqu'à présent ..... 4
3.2 Dynamique dans les formulaires ..... 4
4 Questions et support ..... 4
5 Choisir le bon formulaire (Portail eGov: Formulaire Online) ..... 4
6 Données de contact ..... 5
6.1 Coordonnées ..... 5
6.2 Entreprise gérante ..... 5
6.3 Interlocuteur en cas de question ..... 5
7 Page Tarifs ..... 5
7.1 Validité tarifaire ..... 5
7.2 Information sur les modifications tarifaires ..... 5
7.3 Définition des catégories ..... 5
7.3.1 Base de la définition des catégories de consommation ..... 6
7.3.2 Profils des ménages: ..... 6
7.3.3 Profils artisanat, industrie et entreprises de prestations de services: ..... 6
8 Informations détaillées par catégorie de consommation ..... 6
8.1 Redevances aux communes ..... 6
8.2 Prix pour l'utilisation du réseau et la fourniture d'énergie ..... 7
8.2.1 Délimitation tarif hiver et été – Quantités par catégorie ..... 7
8.2.2 Prix du kilowattheure pour l'utilisation du réseau et la fourniture d'énergie– Présentation du formulaire online ..... 7
8.2.3 Remarque concernant les tarifs de réseau dynamiques ..... 7
8.2.4 Tarif de mesure ..... 8
8.2.5 Prix pour l'utilisation du réseau et la fourniture d'énergie - csv ..... 8
8.2.6 Prix calculé de l'utilisation du réseau et de l'énergie – Moyenne ..... 9
8.3 Définition des tarifs associés et calcul de la moyenne reporté sur le site internet des prix de l'électricité ..... 10
9 Aperçu des tarifs ..... 11
10 Contrôle et fin ..... 11
11 Informations quant à la publication sur le site Internet des prix de l'ElCom ..... 12
11.1 Aperçu ..... 12
11.2 Valeurs médianes sur le site Internet des prix de l'électricité ..... 12
11.3 Calcul des médianes sur le site web des prix de l'électricité ..... 12
11.3.1 Exemple de calcul des médianes pour la médiane à l'intérieur d'un canton ..... 12
11.4 Calcul de la moyenne arithmétique d'un produit ..... 13
11.5 Représentation en couleur des communes ..... 13
11.6 Données publiées ..... 14

# I. Informations générales et fonctionnement des formulaires en ligne

## 1 Introduction et aperçu

L'ElCom a besoin des données tarifaires pour obtenir une vue d'ensemble des tarifs à l'échelle nationale. Les données tarifaires sont également transmises à l'Office fédéral de la statistique pour l'indice national des prix à la consommation.

**Remarque : la saisie des tarifs n'implique pas un examen individuel de ceux-ci par l'ElCom. Une fois déclarés, les tarifs ne sont pas considérés comme approuvés par l'ElCom. Toute communication à ce sujet (du type « nos tarifs sont approuvés par l'ElCom ») est interdite.**

## 2 Directives de l'ElCom

### 2.1 Bases légales

Les gestionnaires de réseau sont tenus de publier, entre autres, les données tarifaires ainsi que l'ensemble des redevances et prestations fournies aux collectivités publiques, sous une forme lisible par machine, sur une seule adresse Internet librement accessible, et ce jusqu'au **31 août** (art. 12, al. 1 de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité du 23 mars 2007 ; loi sur l'approvisionnement en électricité ; LApEl ; RS 734.7) en relation avec art. 7b, al. 1 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité du 14 mars 2008; OApEl ; RS 734.71).

### 2.2 Tarifs concernés

Chaque gestionnaire de réseau est tenu de publier tous les tarifs d'utilisation du réseau pour tous les niveaux de réseau sur lesquels il approvisionne des consommateurs finaux ou des gestionnaires de réseau en aval. De plus, les tarifs d'électricité (rémunération pour l'utilisation du réseau et la fourniture d'énergie) doivent être publiés pour tous les consommateurs finaux dans le cadre de l'approvisionnement de base, c'est-à-dire pour les consommateurs finaux fixes et les consommateurs finaux qui renoncent à l'accès au réseau. En font également partie les tarifs forfaitaires, par exemple pour les amplificateurs de signaux pour les entreprises de télévision par câble ou les bâtiments agricoles.

### 2.3 Remplir les formulaires en ligne

En principe, tous les profils de charge (H1 - H8, C1 - C7) doivent être remplis intégralement, respectivement pour l'utilisation du réseau et la fourniture d'énergie. Si aucun consommateur final n'est approvisionné au niveau de réseau 5, une mention correspondante peut être apposée pour les profils C5 - C7. L'ElCom publie les résultats des profils de charge virtuels et toutes les fiches tarifaires sur son site Internet.

### 2.4 Prise en compte des rabais

Si un rabais est accordé aux clients, il doit être pris en compte lors de la saisie dans les formulaires. Dans le cas d'un rabais échelonné (rabais lié à la quantité), les quantités respectives des profils de charge sont déterminantes.

### 2.5 Publication des feuilles de tarifs

Les fiches tarifaires du gestionnaire de réseau doivent être téléchargées sous la forme d'un seul fichier pdf via le portail de données de l'ElCom. Ces fiches tarifaires doivent contenir tous les tarifs (réseau et énergie) pour chaque niveau de réseau sur lequel le gestionnaire de réseau approvisionne au moins un client (consommateur final ou client en aval).

L'article 7b de l' OApEl stipule désormais que les informations visées à l'article 12, paragraphe 1, de la LApEl ainsi que l'ensemble des redevances et prestations versées aux collectivités publiques doivent être publiées **sous forme lisible par machine** sur une seule adresse Internet librement accessible avant le 31 août.

L'association professionnelle élaborera les bases correspondantes à cet effet. Il est prévu que les gestionnaires de réseau publient ces tarifs sur leur page d'accueil à un endroit défini et accessible de manière stable. L'ElCom relève les URL correspondantes dans les formulaires tarifaires. Les URL sont transmises à Lindas (https://lindas.admin.ch) via le processus déjà existant, en même temps que les données tarifaires. Lindas sert de lieu central à partir duquel le grand public peut consulter les données tarifaires et les URL.

### 3 Formulaires Online : Utilisation et remarques

#### 3.1 Versions Excel utilisées jusqu'à présent

Depuis le relevé 2021, les anciens formulaires Excel sont remplacés. Une version de ces formulaires subsiste encore pour les gestionnaires de réseau qui remplissent automatiquement les formulaires tarifaires via des interfaces de leurs systèmes et qui n'ont pas encore pu procéder à l'adaptation aux nouvelles interfaces xml. Veuillez noter que ce formulaire est une solution technique et que, pour cette raison, il est présenté sans macros et sans traduction. Vous pouvez toutefois préparer les tarifs à l'aide de cet Excel et les importer ensuite dans le formulaire en ligne.

#### 3.2 Dynamique dans les formulaires

Les formulaires sont conçus de manière à ce que vous ne deviez remplir que ce qui est nécessaire pour votre entreprise. Pour ce faire, certaines questions vous sont d'abord posées et, sur la base de vos réponses, les formulaires non nécessaires sont supprimés.

### 4 Questions et support

Veuillez également prendre note des informations contenues dans le Guide de l'utilisateur pour les formulaires en ligne, accessible sous www.elcom.admin.ch > Thèmes > EDES - Système de livraison de données de l'ElCom

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. Nous serons heureux de vous aider pendant les heures de bureau.

Support: Tél. 058 462 50 97 ou data@elcom.admin.ch.

## II. Explication des différentes parties du formulaire

### 5 Choisir le bon formulaire (Portail eGov: Formulaire Online)

Le **produit standard** est celui facturé d'office au consommateur final lorsque ce dernier ne choisit pas activement un autre produit.

Le **produit le meilleur marché** est utilisé uniquement à la demande explicite du consommateur final.

Cependant, de nombreux gestionnaires de réseau, en particulier les plus petits, n'ont qu'un seul produit. Pour eux, il est nécessaire de remplir uniquement des informations pour le produit standard.

Si, en plus du produit standard, vous proposez également à vos consommateurs finaux un produit à tarif réduit, vous avez la possibilité de soumettre un formulaire supplémentaire. Dans ce cas, nous vous prions de télécharger le « Tarif le meilleur marché » sur le portail e-Gov en suivant les étapes suivantes et de le remplir avec vos données : Catalogue de service > Transmission des données dans le domaine de l'électricité > Enquêtes > Tarif le meilleur marché. Si aucun formulaire n'apparaît, veuillez nous envoyer un e-mail à l'adresse data@elcom.admin.ch afin que le formulaire soit activé pour votre entreprise. Si votre produit standard correspond au produit le meilleur marché, veuillez remplir uniquement le formulaire « Tarifs 2027 (Standard) ».

# 6 Données de contact

## 6.1 Coordonnées

Le formulaire « Coordonnées » doit être rempli par tous les gestionnaires de réseau. Cependant, le formulaire Web accède aux données de base de sorte que vous n'ayez à saisir que quelques informations supplémentaires.

## 6.2 Entreprise gérante

Si la gestion de votre entreprise n'est pas assurée par vous mais par une autre entreprise (par exemple, la société mère ou, dans le secteur public, par l'administration municipale), veuillez remplir ce champ.

## 6.3 Interlocuteur en cas de question

Veuillez indiquer ici la personne de contact pour toute question. Si vous externalisez cette tâche à une fiduciaire ou un consultant, veuillez entrer ici la personne responsable pour répondre aux questions. Dans ce cas, veuillez également ajouter le nom et l'adresse de l'entreprise concernée.

# 7 Page Tarifs

## 7.1 Validité tarifaire

La date à partir de laquelle les tarifs sont valables est insérée sous la rubrique « Tarifs valables à partir de ». Veuillez noter que les tarifs sont valables au moins 12 mois. L'année tarifaire correspond à l'année civile (art. 4, al. 1 OApEl). Vous ne pouvez saisir les tarifs dans le formulaire concerné que pour l'année tarifaire pour laquelle le formulaire est ouvert.

Si vous souhaitez soumettre des données relatives à une période déjà écoulée, veuillez contacter le secrétariat technique de l'ElCom (data@elcom.admin.ch), et soumettre une demande correspondante avec justification. Une adaptation des données déjà déclarées et publiées n'est possible que dans des cas exceptionnels (cf. directive 5/2022 de l'ElCom concernant la comptabilité analytique : soumission et adaptation ultérieure).

## 7.2 Information sur les modifications tarifaires

Conformément à l'article 4e de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEl), les gestionnaires de réseau sont tenus de justifier les augmentations ou les baisses des tarifs de l'approvisionnement de base vis-à-vis des consommateurs finaux bénéficiant de l'approvisionnement de base. La justification doit indiquer les changements de coûts qui conduisent à l'augmentation ou à la baisse des tarifs.

Les gestionnaires de réseau doivent informer l'ElCom de toute augmentation des tarifs de l'approvisionnement de base au 31 août de chaque année, en fournissant la justification communiquée aux consommateurs finaux (art. 4, al. 2, OApEl). Lors de la justification des modifications conformément à l'article 4e de l'OApEl, les exigences de la directive 4/2024 de l'ElCom «Communication des modifications tarifaires» (disponible sur www.elcom.admin.ch > Documentation > Directives) doivent être respectées. Si vos tarifs ont augmenté, veuillez l'indiquer. Téléchargez la justification communiquée aux consommateurs finaux directement dans le formulaire (sous forme de fichier pdf) en pièce jointe.

## 7.3 Définition des catégories

Veuillez sélectionner parmi les catégories de consommation proposées celles qui correspondent à vos consommateurs finaux. Veuillez cocher les catégories correspondantes. Les formulaires web sont conçus de manière à ce que seules les catégories de consommation qui vous concernent soient affichées.

### 7.3.1 Base de la définition des catégories de consommation

Vous pouvez sélectionner toutes les catégories en même temps en utilisant le bouton « H1 - H8 » ou « C1 – C7 ». Veuillez noter qu'en cliquant de nouveau sur le bouton correspondant, toutes les catégories seront désélectionnées et les données éventuellement déjà saisies pourront être supprimées.

Afin de permettre une comparaison de prix sur le site internet des prix de l'électricité de l'ElCom, l'ElCom fonctionne avec 15 catégories de consommation prédéfinies:

### 7.3.2 Profils des ménages:

H1: Logement de 2 pièces avec cuisinière électrique, 1600 kWh/a, prise de 20 ampères
H2: Logement de 4 pièces avec cuisinière électrique, 2500 kWh/a, prise de 20 ampères
H3: Logement de 4 pièces avec cuisinière électrique et chauffe-eau électrique, 4500 kWh/a, prise de 25 ampères
H4: Logement de 5 pièces avec cuisinière électrique et sèche-linge (sans chauffe-eau électrique), 4500 kWh/a, prise de 25 ampères
H5: Logement de 5 pièces avec cuisinière électrique, chauffe-eau électrique et sèche-linge, 7500 kWh/a, prise de 25 ampères
H6: Maison individuelle de 5 pièces avec cuisinière électrique, chauffe-eau de 100 l, sèche-linge et chauffage électrique à résistance, 25 000 kWh/a, prise de 40 ampères
H7: Maison individuelle de 5 pièces avec cuisinière électrique, chauffe-eau de 100 l, sèche-linge et pompe à chaleur de 5 kW pour le chauffage, 13 000 kWh/a, prise de 25 ampères
H8: Grand logement en propriété, avec large utilisation de l'électricité, 7500 kWh/a, prise de 25 ampères

### 7.3.3 Profils artisanat, industrie et entreprises de prestations de services:

C1: Très petite entreprise, puissance max.: 8 kW; cosϕ=0,9, 8000 kWh/a
C2: Petite entreprise, puissance max.: 15 kW; cosϕ=0,9, 30 000 kWh/a
C3: Entreprise moyenne, puissance max.: 50 kW; cosϕ=0,9, 150 000 kWh/a
C4: Grande entreprise, puissance max.: 150 kW; cosϕ=0,9, courant basse tension, 500 000 kWh/a
C5: Grande entreprise, puissance max.: 150 kW; cosϕ=0,9, mesure courant haute tension, propre station de transformation, 500 000 kWh/a
C6: Grande entreprise, puissance max.: 400 kW; cosϕ=0,9, mesure courant haute tension, propre station de transformation, 1 500 000 kWh/a
C7: Grande entreprise, puissance max.: 1630 kW; cosϕ=0,9, mesure courant haute tension, propre station de transformation, 7 500 000 kWh/a

## 8 Informations détaillées par catégorie de consommation

### 8.1 Redevances aux communes

Veuillez indiquer ici les taxes des communes que vous desservez. Veuillez noter que les communes que vous avez saisies dans vos données de base sont affichées ici.

Veuillez vérifier que vous avez saisi toutes les communes dans les données de base. Vous êtes considéré comme un fournisseur d'une commune si vous fournissez au moins 25 pour cent des consommateurs finaux. Vous devez adapter les communes dans le portail : Portail e-GOV > Communes approvisionnées.

## 8.2 Prix pour l'utilisation du réseau et la fourniture d'énergie

### 8.2.1 Délimitation tarif hiver et été – Quantités par catégorie

Pour la délimitation selon le **tarif hiver et été**, on part des périodes suivantes :

Hiver : 1er octobre - 31 mars
Été : 1er avril - 30 septembre

Les valeurs suivantes sont supposées pour la consommation par catégorie.

H1 à H8:

| | H1 | H2 | H3 | H4 | H5 | H5<br>Boiler | H6 | H6<br>Boiler/Heizung | H7 | H7<br>Wärmepumpe | H8 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Winter** | | | | | | | | | | | |
| 06h - 12h | 250 kWh | 360 kWh | 360 kWh | 690 kWh | 690 kWh | | 690 kWh | | 690 kWh | 1.500 kWh | .150 kWh |
| 12h - 18h | 200 kWh | 330 kWh | 330 kWh | 630 kWh | 630 kWh | | 630 kWh | | 630 kWh | 1.200 kWh | 1.050 kWh |
| 18h - 22h | 300 kWh | 420 kWh | 420 kWh | 600 kWh | 600 kWh | 60 kWh | 600 kWh | 60 kWh | 600 kWh | 460 kWh | 1.000 kWh |
| 22h - 06h | 120 kWh | 240 kWh | 1.200 kWh | 500 kWh | 500 kWh | 1.340 kWh | 500 kWh | 15.780 kWh | 500 kWh | 2.940 kWh | 835 kWh |
| | | | | | | | | | | | |
| **Sommer** | | | | | | | | | | | |
| 06h - 12h | 220 kWh | 300 kWh | 300 kWh | 600 kWh | 600 kWh | | 600 kWh | | 600 kWh | 270 kWh | 1.000 kWh |
| 12h - 18h | 150 kWh | 270 kWh | 270 kWh | 540 kWh | 540 kWh | | 540 kWh | | 540 kWh | 150 kWh | 900 kWh |
| 18h - 22h | 240 kWh | 340 kWh | 340 kWh | 500 kWh | 500 kWh | | 500 kWh | | 500 kWh | 100 kWh | 835 kWh |
| 22h - 06h | 120 kWh | 240 kWh | 1.280 kWh | 440 kWh | 440 kWh | 1.600 kWh | 440 kWh | 4.660 kWh | 440 kWh | 1.880 kWh | 730 kWh |

C1 à C7:

| | C1<br>Mo - Fr | C1<br>Sa - So | C1<br>Total | C2<br>Mo - Fr | C2<br>Sa - So | C2<br>Total | C3<br>Mo - Fr | C3<br>Sa - So | C3<br>Total | C4<br>Mo - Fr | C4<br>Sa - So | C4<br>Total | C5<br>Mo - Fr | C5<br>Sa - So | C5<br>Total | C6<br>Mo - Fr | C6<br>Sa - So | C6<br>Total | C7<br>Mo - Fr | C7<br>Sa - So | C7<br>Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Winter** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 06h - 12h | 1.600 kWh | 125 kWh | 1.725 kWh | 6.660 kWh | 350 kWh | 7.010 kWh | 30.000 kWh | 2.000 kWh | 32.000 kWh | 90.000 kWh | 5.000 kWh | 95.000 kWh | 90.000 kWh | 5.000 kWh | 95.000 kWh | 227.000 kWh | 33.500 kWh | 260.500 kWh | 897.253 kWh | 211.735 kWh | 1.108.988 kWh |
| 12h - 18h | 1.600 kWh | 125 kWh | 1.725 kWh | 6.210 kWh | 350 kWh | 6.560 kWh | 30.000 kWh | 2.000 kWh | 32.000 kWh | 90.000 kWh | 3.000 kWh | 93.000 kWh | 90.000 kWh | 3.000 kWh | 93.000 kWh | 226.500 kWh | 33.500 kWh | 260.000 kWh | 935.561 kWh | 215.195 kWh | 1.150.755 kWh |
| 18h - 22h | 250 kWh | 30 kWh | 280 kWh | 1.040 kWh | 150 kWh | 1.190 kWh | 4.500 kWh | 500 kWh | 5.000 kWh | 11.000 kWh | 1.500 kWh | 12.500 kWh | 11.000 kWh | 1.500 kWh | 12.500 kWh | 150.000 kWh | 15.000 kWh | 165.000 kWh | 453.806 kWh | 128.852 kWh | 582.658 kWh |
| 22h - 06h | 330 kWh | 40 kWh | 370 kWh | 1.440 kWh | 300 kWh | 1.740 kWh | 6.000 kWh | 1.000 kWh | 7.000 kWh | 62.000 kWh | 3.000 kWh | 65.000 kWh | 62.000 kWh | 3.000 kWh | 65.000 kWh | 60.000 kWh | 5.000 kWh | 65.000 kWh | 672.510 kWh | 235.089 kWh | 907.599 kWh |
| **Sommer** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 06h - 12h | 1.550 kWh | 125 kWh | 1.675 kWh | 5.130 kWh | 300 kWh | 5.430 kWh | 30.000 kWh | 2.000 kWh | 32.000 kWh | 87.000 kWh | 3.000 kWh | 90.000 kWh | 87.000 kWh | 3.000 kWh | 90.000 kWh | 240.000 kWh | 33.500 kWh | 273.500 kWh | 897.253 kWh | 211.735 kWh | 1.108.988 kWh |
| 12h - 18h | 1.550 kWh | 125 kWh | 1.675 kWh | 5.130 kWh | 300 kWh | 5.430 kWh | 30.000 kWh | 2.000 kWh | 32.000 kWh | 72.000 kWh | 3.000 kWh | 75.000 kWh | 72.000 kWh | 3.000 kWh | 75.000 kWh | 212.500 kWh | 33.500 kWh | 246.000 kWh | 935.561 kWh | 215.195 kWh | 1.150.755 kWh |
| 18h - 22h | 200 kWh | 30 kWh | 230 kWh | 920 kWh | 150 kWh | 1.070 kWh | 3.500 kWh | 500 kWh | 4.000 kWh | 11.000 kWh | 1.500 kWh | 12.500 kWh | 11.000 kWh | 1.500 kWh | 12.500 kWh | 150.000 kWh | 15.000 kWh | 165.000 kWh | 453.806 kWh | 128.852 kWh | 582.658 kWh |
| 22h - 06h | 280 kWh | 40 kWh | 320 kWh | 1.270 kWh | 300 kWh | 1.570 kWh | 5.000 kWh | 1.000 kWh | 6.000 kWh | 53.000 kWh | 4.000 kWh | 57.000 kWh | 53.000 kWh | 4.000 kWh | 57.000 kWh | 60.000 kWh | 5.000 kWh | 65.000 kWh | 672.510 kWh | 235.089 kWh | 907.599 kWh |

### 8.2.2 Prix du kilowattheure pour l'utilisation du réseau et la fourniture d'énergie– Présentation du formulaire online

Les blocs dans lesquels les prix pour l'utilisation du réseau et la fourniture d'énergie sont entrés peuvent être fermés. Vous l'ouvrez en sélectionnant le "+":

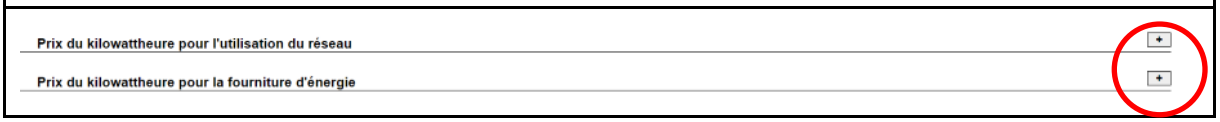


### 8.2.3 Remarque concernant les tarifs de réseau dynamiques

Si vous utilisez des tarifs de réseau dynamiques, veuillez sélectionner «oui» lors de la demande correspondante.

Veuillez ensuite indiquer la fourchette des tarifs («tarif le plus bas possible» et «tarif le plus élevé possible»). Les deux indications sont en ct/kWh.

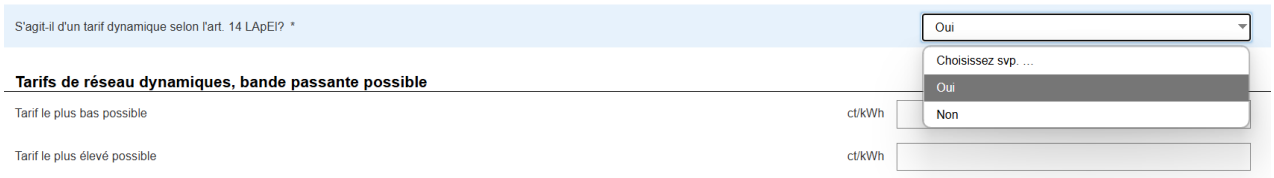

### 8.2.4 Tarif de mesure

Conformément à l'article 17a de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) dans sa version en vigueur à partir du 1er janvier 2026, les gestionnaires de réseau fixent les tarifs de mesure à partir de l'année tarifaire 2026. Les frais de mesure ne font plus partie de l'utilisation du réseau, mais sont calculés et tarifés séparément. Conformément à l'article 8, paragraphe 1 de l'OApEl dans sa version valable à partir du 1er janvier 2026, les gestionnaires de réseau fixent les tarifs de mesure par année tarifaire pour les différentes puissances de raccordement. Sur le site web des tarifs, un tarif de mesure est indiqué par catégorie, en CHF par an et par point de mesure.

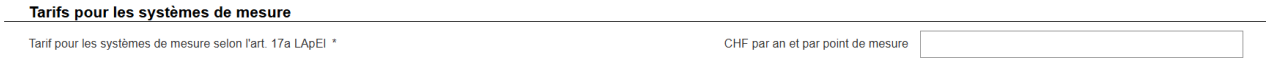


Conversion par catégorie en ct/kWh, exemple de calcul :

110 CHF / 1600 kWh = 0,068 CHF / kWh ou 6,8 ct/kWh

Dans l'aperçu des tarifs, les tarifs pour la mesure sont indiqués dans la deuxième colonne pour chaque catégorie.

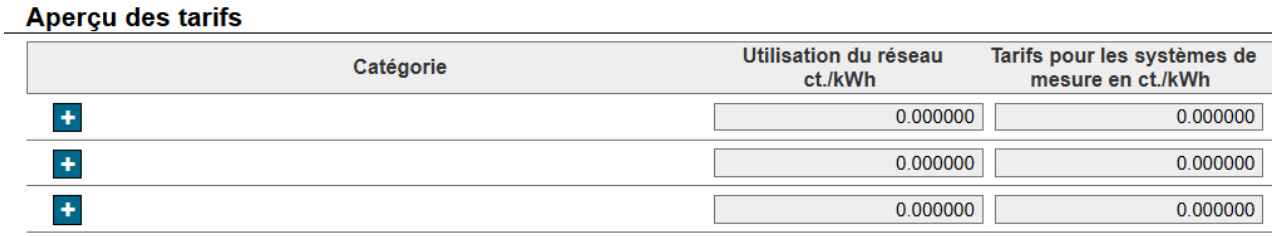


### 8.2.5 Prix pour l'utilisation du réseau et la fourniture d'énergie - csv

Vous pouvez également préparer les données pour les prix pour l'utilisation du réseau et l'approvisionnement en énergie dans un fichier Excel comme «Comma separated Value» (csv). Pour plus d'information, voir le guide de l'utilisateur pour les formulaires en ligne, chapitre 5 (Données csv).

Veuillez noter que le format de l'entrée est x.zz (par exemple :. 9.00).

Astuce: Veuillez toujours vérifier vos informations dans un «éditeur de texte» après l'édition dans Excel, car les formats sont affichés dans l'éditeur exactement comme ils doivent être lus dans le csv.

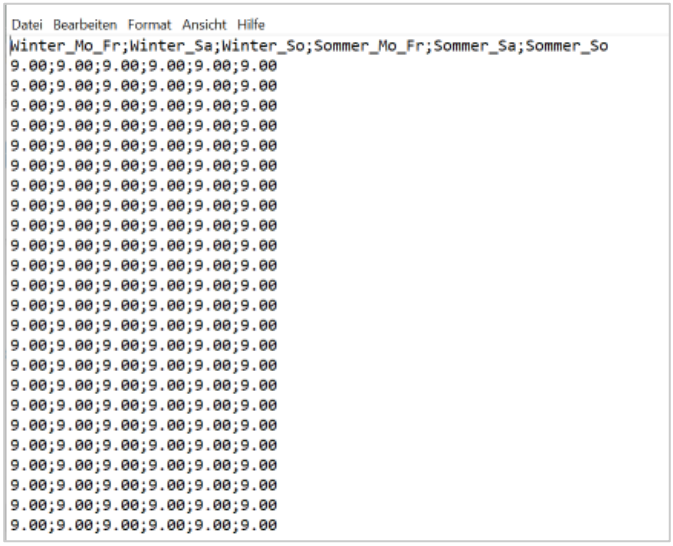

```
Datei Bearbeiten Format Ansicht Hilfe
Winter_Mo_Fr;Winter_Sa;Winter_So;Sommer_Mo_Fr;Sommer_Sa;Sommer_So
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
9.00;9.00;9.00;9.00;9.00;9.00
```

### 8.2.6 Prix calculé de l’utilisation du réseau et de l’énergie – Moyenne

Pour les prix de l'énergie, un prix moyen est calculé pour chaque catégorie pour l'utilisation du réseau et l'énergie. Ce prix sera ensuite publié sur le site des prix de l'électricité comme prix moyen pour la catégorie de consommation correspondante:

Les prix sont calculés comme suit (en utilisant l'exemple de 06 – 12 heures, hiver)

| Uhrzeit | Tarif Winter Mo.-Fr. Rp./kWh | Tarif Winter Sa. Rp./kWh | Tarif Winter So. Rp./kWh |
|---|---|---|---|
| 06 - 07h | 2.5 | 2.3 | 2.3 |
| 07 - 08h | 3.5 | 3.2 | 3.2 |
| 08 - 09h | 3.5 | 3.2 | 3.2 |
| 09 - 10h | 3.5 | 3.2 | 3.2 |
| 10 - 11h | 3.5 | 3.2 | 3.2 |
| 11 - 12h | 4.5 | 4.2 | 4.2 |

Tout d'abord, les prix moyens correspondants sont calculés pour chaque période, multiplié par le nombre de jours:

Lu – Ve.: (2.5 + 3.5 + 3.5 + 3.5 + 3.5 + 4.5) / 6 = 3.5 * 5 = 17.5
Sa: (2.3 + 3.2 + 3.2 + 3.2 + 3.2 + 4.2) / 6 = 3.217 * 1 = 3.217
Di: (2.3 + 3.2 + 3.2 + 3.2 + 3.2 + 4.2) / 6 = 3.217 * 1 = 3.217

Moyenne sur 7 jours (17.5 + 3.217 + 3.217) / 7 = 3.419 ct. / kWh.

Ce prix par période est pondéré par la quantité. Pour les quantités pour les périodes voir ci-dessus, 7.2.1 – hiver de 6 – 12 heures s’applique 250 kWh, ce qui donne un total de: 3.419 ct./kWh * 250 kWh = 854.76 ct. C’est à dire. 8.55 Fr.

Pour le total, tous les prix moyens par période sont calculés en conséquence, puis pondérés comme une somme avec le total du kWh entier:

Dans notre exemple, le kWh total pour l'hiver et l'été sur toutes les périodes donne un total de 1’600 kWh. La somme de tous les prix moyens pondérés en fonction du volume par période est de 49,89 CHF.

Cela donne un prix moyen de [49.89 CHF * 100 / 1600 kWh =] 3.1183 ct./kWh

**Prix moyen calculé Utilisation du réseau**

| | | [kWh] | Prix pour la période [cent.] | Prix pour la période, pondéré par le volume [CHF] |
|---|---|---|---|---|
| Hiver | 06 - 12h | 250 | 0,0000 | 0,00 |
| | 12 - 18h | 200 | 0,0000 | 0,00 |
| | 18 - 22h | 300 | 0,0000 | 0,00 |
| | 22 - 06h | 120 | 0,0000 | 0,00 |
| Eté | 06 - 12h | 220 | 0,0000 | 0,00 |
| | 12 - 18h | 150 | 0,0000 | 0,00 |
| | 18 - 22h | 240 | 0,0000 | 0,00 |
| | 22 - 06h | 120 | 0,0000 | 0,00 |
| Total | | 1 600 | | 0,00 |
| Moyenne [cent./kWh] | | 0,0000 | | |

## 8.3 Définition des tarifs associés et calcul de la moyenne reporté sur le site internet des prix de l'électricité

A cette étape, vous affectez un tarif réel existant de votre portefeuille au tarif moyen de la catégorie de consommation correspondante.

Veuillez indiquer ici le nom du tarif que vous utilisez conformément à votre grille tarifaire et compléter les positions correspondantes pour le prix de base, le prix de la puissance, le prix du travail (en moyenne) ainsi qu'un tarif global pour les services-système (SDL), les coûts de réserve de puissance ainsi que les coûts solidaires et les éventuelles remises. Conformément à l'article 12, paragraphe 2 de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl), les coûts de la réserve de puissance ainsi que les coûts solidaires doivent être indiqués séparément sur la facture adressée aux consommateurs finaux. Pour des raisons techniques, les tarifs pour les SDL (sauf s'ils sont intégrés dans le tarif d'utilisation du réseau), la réserve de courant et les coûts solidaires sont demandés dans un seul poste. Veuillez noter qu'à partir de l'année tarifaire 2026, le prix de base ne doit plus inclure les composants pour la mesure et la location du compteur, car ceux-ci seront désormais facturés via des tarifs de mesure séparés.

Veuillez noter les unités du prix de base et du prix du service (CHF par an) ainsi que les prix du travail, les services système coûts de la réserve et coûts solidaires et éventuelles remises (centimes par kilowattheure).

Le prix moyen calculé est également le prix affiché sur le site Internet du prix de l'électricité dans la catégorie de consommation correspondante et le produit correspondant.

Veuillez noter qu'il peut y avoir des différences mineures entre le résultat du formulaire et celui sur le site Web du prix de l'électricité en raison des différences d'arrondi.

Le prix moyen est calculé comme suit (exemple tarif H1, prix de base 120 CHF, prix de service 200 CHF par an):

1. Les montants du prix de base, du prix de service ainsi que le tarif de la mesure en francs suisses sont recalculés aux quantités de la catégorie de consommation correspondante. Pour la quantité de la catégorie de consommation correspondante, voir ci-dessus, 6.3.1. Pour H1 ce sont 1'600 kWh/An:

   120 CHF / 1600 kWh + 200 CHF / 1600 kWh = 0.20 CHF/kWh c'est à dire. 20 ct./kWh

2. Les valeurs sont ensuite ajoutées. Dans notre exemple, ce sont les valeurs suivantes:

   Prix moyen (voir 7.2.4): 3.1183

   Services système Swissgrid: 1.76

   Total avant remise: 20.0 + 3.1183 + 1.76 = 24.8783 ct./kWh

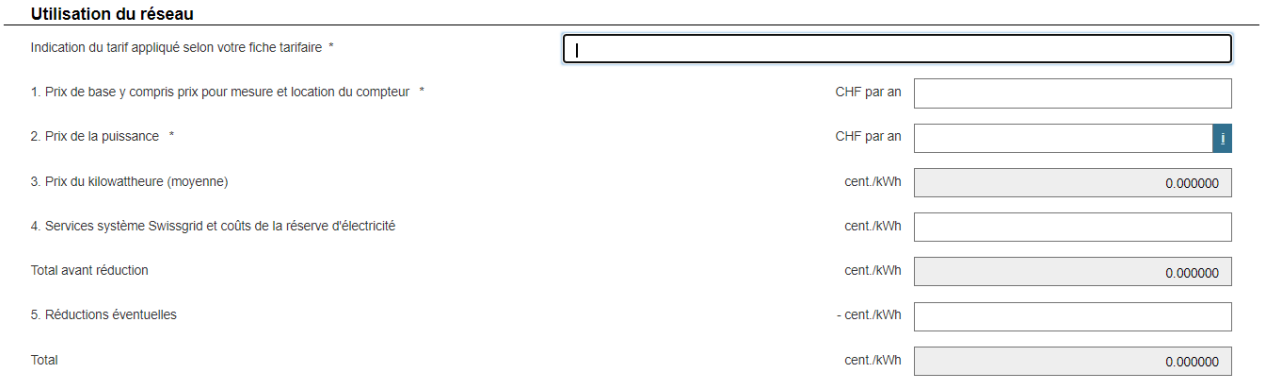


## 9 Aperçu des tarifs

Après avoir complété toutes les catégories de consommation applicables, vous trouverez un aperçu de vos tarifs. Ici, vous avez la possibilité d'effectuer un contrôle de plausibilité de vos entrées.

Remarque: vos valeurs sont affichées avec un minimum et un maximum. Si vous ne fournissez qu'une seule commune ou si les taxes de toutes les communes que vous fournissez sont les mêmes, le minimum et le maximum afficheront la même valeur.

Si vous indiquez des tarifs dynamiques, le minimum et le maximum représentent en plus la fourchette que vous avez définie dans le tarif

## 10 Contrôle et fin

Lorsque vous aurez rempli toutes les pages du formulaire, vous accéderez à la page de contrôle (barre de navigation dans l'en-tête, bouton « Contrôle »).

Ici, vous pouvez voir vos entrées sous une forme résumée et les contrôler. Vous recevrez également tous les autres messages d'erreur ici (par exemple, si vous n'avez pas rempli l'un des champs obligatoires ou s'il y a des erreurs évidentes). Veuillez vérifier à nouveau les informations que vous avez fournies. Si des corrections sont nécessaires, vous pouvez accéder à la page correspondante et y apporter les corrections.

Veuillez noter qu'il n'est pas possible d'envoyer le formulaire si celui-ci contient des erreurs.

Lorsque tous les points ont été corrigés, vous pouvez envoyer le formulaire en utilisant le bouton « envoyer » dans le pied de page du formulaire.

# 11 Informations quant à la publication sur le site Internet des prix de l'ElCom

## 11.1 Aperçu

Un processus quotidien sur la base de données détermine les valeurs médianes, en tenant compte de la taille de la population et de la moyenne arithmétique des catégories tarifaires. Ces calculs sont effectués pour chaque canton et pour toute la Suisse.

Fondamentalement, les points suivants doivent être respectés:

- L'article 5 alinéa 1 de la loi sur l'approvisionnement en électricité prévoit que, les cantons désignent les zones de desserte des gestionnaires de réseau opérant sur leur territoire. Les cantons s'orientent également sur les structures de réseau qui ont évolué au fil du temps. Cela peut conduire plusieurs gestionnaires de réseau à fournir des parties d'une commune. Dans le passé, la division était principalement géographique - et non liée aux différents niveaux de réseau.

- Les informations sur notre site Internet sur les prix de l'électricité sont basées sur les informations fournies par l'exploitant du réseau. Les gestionnaires de réseau soumettent notamment des données tarifaires, mais également des informations sur les niveaux de réseau fournis dans les communes concernées. Si un gestionnaire de réseau est actif dans plusieurs communes, il ne désigne que les communes dans lesquelles il approvisionne au moins 25% des utilisateurs finaux.

## 11.2 Valeurs médianes sur le site Internet des prix de l'électricité

Les gestionnaires de réseau téléchargent leurs tarifs (formulaire et fiche tarifaire en pdf) sur le portail. Les tarifs sont libérés dans le système, publiés début septembre sur le site des prix de l'électricité en Suisse consacré aux prix de l'électricité et accompagnés d'un communiqué de presse.

Les gestionnaires de réseau ont des tarifs d'électricité différents, c'est pourquoi des catégories de consommation dites standard (catégories par exemple H1 ou C1) sont utilisées pour la comparaison des tarifs. Tous les tarifs sont mis en relation avec le tarif du client médian suisse et l'écart est présenté.Le tarif du client médian est déterminé à partir de tous les tarifs de la catégorie correspondante, en tenant compte du nombre d'habitants. Le tarif du client médian est la valeur qui se situe au milieu de l'intervalle jaune.. Les données brutes pour l'aperçu des prix de l'électricité proviennent directement des gestionnaires de réseau et ne sont pas contrôlées par l'ElCom. La responsabilité de la qualité des données incombe aux gestionnaires de réseau.

## 11.3 Calcul des médianes sur le site web des prix de l'électricité

### 11.3.1 Exemple de calcul des médianes pour la médiane à l'intérieur d'un canton

Un canton ne comptant que trois communes est utilisé comme exemple simplifié. Les données tarifaires sont fictives.

1. Tout d'abord, les communes sont triées par ordre croissant de taille en fonction des tarifs.

| Gestionnaire de réseau | Commune | Habitants | **Tarif** 1) | Somme intermédiaire |
|---|---|---|---|---|
| GRD 1 | Commune a | 9494 | 20.37 | 9'494 |
| GRD 2 | Commune b | 12426 | 21.46 4) 2) | 21'920 3) |
| GRD 3 | Commune c | 18483 | 22.88 | 40'403 |

2. Ensuite, le "client médian" est défini. À cette fin, la médiane des habitants est calculée comme suit : (Total des habitants + 1) / 2.

- Dans l'exemple ci-dessus, cela donnerait (9'494 + 12'426 + 18'483 + 1) / 2 = 20'202.
- Le „Client médian" du canton est alors le client 20'202.

3. Ce client médian sera desservi par le GRD2 (c'est à dire qu'en tant que 20'202ème il est dans le 9'494 + 12'426 = 21'920)
4. Comme le GRD2 a un tarif de 21.46 Ct./kWh, le client médian dans le canton exemple aura donc un tarif de 21.46 Ct./kWh.
5. Les communes dont les tarifs se situent à +/- 5% autour du tarif du client médian sont indiquées en jaune sur la carte cantonale (c'est-à-dire avec 21,46 Ct./kWh GRD2 et avec 20,37 Ct./kWh GRD1.

Note : Les tarifs qui sont supérieurs à zéro sont inclus dans le calcul.

Les médianes sont calculées sur la base des composantes de prix utilisation du réseau + énergie + taxes à à la colléctivité publique + supplément réseau conformément à l'article 35 de la loi sur l'énergie du 30 septembre 2016 (LEne ; RS 730.0).

## 11.4 Calcul de la moyenne arithmétique d'un produit

La moyenne arithmétique du tarif d'un produit pour un canton donné est calculée comme suit pour chaque élément de prix d'une catégorie tarifaire, quel que soit le produit :

La somme du total des tarifs des produits respectifs (standard, meilleur marché) multipliée par le nombre d'habitants d'une commune est divisée par le nombre total d'habitants.

Exemple de calcul :

| Commune | Habitants | Produit | Tarif total | Calcul |
|---|---|---|---|---|
| A | 9'575 | Meilleur marché | 19.89 | 9'575 x 19.89 = 190'446.75 |
| A | 9'575 | Standard | 19.89 | 9'575 x 19.89 = 190'446.75 |
| B | 12'515 | Meilleur marché | 21.16 | 12'515 x 21.16 = 264'817.40 |
| B | 12'515 | Standard | 21.16 | 12'515 x 21.16 = 264'817.40 |
| C | 18'057 | Meilleur marché | 19.96 | 18'057 x 19.96 = 360'417.72 |
| C | 18'057 | Standard | 19.96 | 18'057 x 19.96 = 360'417.72 |
| **Somme** | **80'294** | | | **1'631'363.74** |

Moyenne arithmétique pour le canton avec les communes A, B, C: 1'631'363.74 / 80'294 = 20.32 Ct./kWh

## 11.5 Représentation en couleur des communes

Lorsque l'on compare les composantes tarifaires sur la carte suisse, les communes se voient attribuer l'une des cinq couleurs suivantes. Pour ce faire, les valeurs de toutes les communes sont triées par ordre croissant, puis la valeur moyenne suisse (médiane) est déterminée : Si une commune est de couleur :

1. Vert foncé, le tarif applicable dans cette commune est nettement moins cher (<15 %) que la moyenne suisse.
2. Vert clair, le tarif applicable dans cette commune est moins cher (entre 5 et 15%) que la moyenne suisse.
3. Jaune, le tarif applicable dans cette commune est en moyenne élevé (+/- 5% écart par rapport à la moyenne suisse).
4. Orange, le tarif applicable dans cette commune est plus cher (entre 5 et 15%) que la moyenne suisse.
5. Rouge foncé, le tarif applicable dans cette commune est nettement plus cher (>15%) que la moyenne suisse.

Les données tarifaires calculées ne sont affichées sur les représentations cartographiques (carte cantonale ou carte suisse) que si des données tarifaires sont disponibles pour au moins la moitié de la population totale d'un canton.

| | | |
|---|---|---|
| Niveau de limite inférieure 1: | 85% | vert |
| Niveau de limite inférieure 2: | 95% | Vert clair |
| Médiane (100%) +/- 5%: | 95.001 – 104.999% | jaune |
| Niveau de limite supérieure 3: | 105% | orange |
| Niveau de limite supérieure 4: | 115% | rouge |

## 11.6 Données publiées

En plus des données visualisées, les fichiers "Données brutes des tarifs" et "Liste des communes" sont publiés sur le site web des prix de l'électricité au format csv.